

TECHNO PARADE 2008

Présentation du dispositif
de prévention des risques auditifs



Contact :

Bruitparif

Tél : 01 75 00 04 00

Fax : 01 75 00 04 01

contact@bruitparif.fr

www.bruitparif.fr

SOMMAIRE

- Communiqué
- Partenaires de l'opération
- Présentation du dispositif
 - Limiter le bruit à la source
 - Mesurer le bruit en temps réel, pour informer participants, professionnels et riverains
 - Sensibiliser le public et les professionnels aux risques auditifs
- Quelques chiffres
- Questionnaire de l'enquête réalisée auprès des participants de la Techno Parade
- Fiche sur les acouphènes (source : France Acouphènes)
- « A bon entendeur... », article paru dans le magazine *Guitar Part* n°160, juillet-août 2007
- Témoignages de personnes victimes de troubles auditifs
- Quelques repères réglementaires
- Document Fêtez-Clairs

Paris, le 17 septembre 2008

COMMUNIQUE

Pour les 10 ans de la Techno Parade : « Objectif zéro acouphène »

A l'occasion du 10^e anniversaire de la Techno Parade le samedi 20 septembre, Bruitparif et Technopol renouvellent et enrichissent l'expérience de l'an dernier sur la prévention des risques auditifs, en partenariat avec les associations spécialisées dans le bruit et les institutionnels. Cette année, l'accent est mis sur les risques d'acouphènes.

Le dispositif de prévention, élaboré autour du slogan « Take no risk », vise à encadrer l'environnement sonore et à sensibiliser les participants et les professionnels sur les risques auditifs liés aux musiques amplifiées (concerts, discothèques, festivals), pour continuer à profiter de la musique et que l'écoute reste un plaisir.

L'objectif est double :

- diffuser les messages de prévention à grande échelle et toucher massivement les publics cibles (jeunes, public d'événements musicaux bruyants et professionnels) ;
- démontrer l'intérêt d'une gestion intégrée de la problématique des risques auditifs lors de l'organisation d'un tel événement avec la mise en œuvre de trois volets d'actions :
 - limitation des niveaux sonores à la source via une démarche d'autocontrôle des chars participant au défilé ;
 - documentation de l'impact sonore de la manifestation par l'intermédiaire de mesures réalisées en temps réel (mesures sur poteaux ou en façades de riverains le long du parcours et dosimétries individuelles de participants) ;
 - sensibilisation et prévention des risques auditifs : montage et animation d'un espace prévention, diffusion des messages de prévention, distribution de bouchons d'oreilles, mise en place d'un numéro Indigo pour apporter aide et conseils aux personnes qui seraient inquiètes ou ressentiraient des troubles auditifs à l'issue de la Techno Parade.

Une enquête sera réalisée afin de connaître le niveau de connaissance du public de la Techno Parade sur les risques auditifs, en particulier les acouphènes, et sur les moyens de se protéger.

La Techno Parade est un lieu de rassemblement d'environ 400 000 participants provenant principalement de la région Ile-de-France.

Contact presse :

Jean-Marie Bouguen (06 70 79 41 56)

PARTENAIRES DE L'OPERATION

Coordinateur des actions de gestion sonore et de prévention

Bruitparif, Observatoire du bruit en Ile-de-France

www.bruitparif.fr/

Partenaire principal :

Technopol, association organisatrice de la Technoparade

www.technoparade.fr

www.technopol.net

Partenaires des actions de prévention :

France Acouphènes

www.france-acouphenes.org/

CIDB, Centre d'Information et de Documentation sur le Bruit

www.bruit.fr/

« Vie Quotidienne et Audition »

www.l-ouie.fr/

Le RIF

www.lerif.org/

Agi-son

www.agi-son.org/

ODES94, Observatoire Départemental de l'Environnement Sonore du Val de Marne

www.odes94.org/

Fêtez-clairs

www.fetez-clairs.org

Ville de Paris / Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé (DASES)

www.paris.fr

DDASS et DRASS Ile-de-France

www.ile-de-france.sante.gouv.fr/

Préfecture de Police, DTTP / Sous-direction de la protection sanitaire

www.paris.pref.gouv.fr/

L'opération bénéficie du soutien financier du GRSP (Groupement Régional de Santé Publique) d'Ile-de-France.

PRESENTATION DU DISPOSITIF

LIMITER LE BRUIT A LA SOURCE

Afin de limiter en amont les niveaux sonores, et donc les risques de traumatismes sonores aigus (TSA), une charte d'engagement sur la gestion sonore des chars a été signée entre chaque chariste et Technopol, l'association organisatrice, lors de leur inscription à la manifestation. Une annexe à la charte a été insérée pour informer les charistes et les professionnels des risques auditifs encourus en cas d'exposition prolongée à de forts niveaux sonores.

3-1) Clause relative à la gestion sonore au sein de la Parade

Technopol s'engage concrètement dans la gestion du volume sonore de la Techno Parade, dans la protection auditive du public, des artistes et des personnes relevant des « Charistes ». Il s'agit également d'éviter la surenchère sonore entre les chars.

A ce titre il est rappelé au chariste que l'exposition prolongée à de forts volumes sonores (à partir de 85 dB(A)) peut causer des dommages irréversibles sur l'audition.

Tous les chars seront équipés d'une perche embarquée munie d'un micro et d'un DB mètre qui permettra de mesurer en temps réel la puissance acoustique et le niveau sonore. Cette perche est fournie par Bruiparif. **Les points de mesure se trouveront à 2m** (distance de sécurité minimale entre le public et les chars) de la sonorisation principale à l'arrière des chars dans l'axe du système de diffusion sonore. La perche sera reliée à un boîtier vu-mètre qui affichera en temps réel le niveau sonore, ce dernier sera positionné à côté de la console DJ afin qu'il puisse se rendre compte de la puissance sonore à laquelle il joue.

L'ensemble du matériel fourni par Bruiparif (perche, micro, afficheur numérique....) devrait être remis à l'organisateur à la fin de l'événement sous réserve d'encaissement de la caution de 5000€.

A **100 dB(A)**, c'est le **seuil de vigilance = l'afficheur clignote lentement**. Cela veut dire qu'il faut que les artistes surveillent le volume.

A **105 dB(A)**, l'afficheur **clignote rapidement = seuil d'alerte**. Cela veut dire qu'il faut baisser le volume ! Une affichette rappelant ces consignes sera fournie par Bruitparif. **Le chariste s'engage à les afficher à côté du dj.**

Le niveau sonore du char est enregistré en continu et sera analysé à l'issue de la Techno Parade.

Si le char et les artistes ne respectent pas ce protocole l'équipe de Technopol pourra le cas échéant appliquer plusieurs sanctions:

- arrêt de diffusion du char,
- encaissement de la caution de 5000€ pour non respect des clauses contractuelles,
- interdiction de se représenter aux prochaines éditions de la Techno Parade.

Le chariste est juridiquement responsable des lésions auditives que le non respect des normes sonores mis en place pourrait entraîner.

Une réunion de sensibilisation aura lieu à 19h vendredi 19 septembre afin d'expliquer en détails le dispositif mis en place mais également les risques de lésions auditives liés à la surexposition sonore.

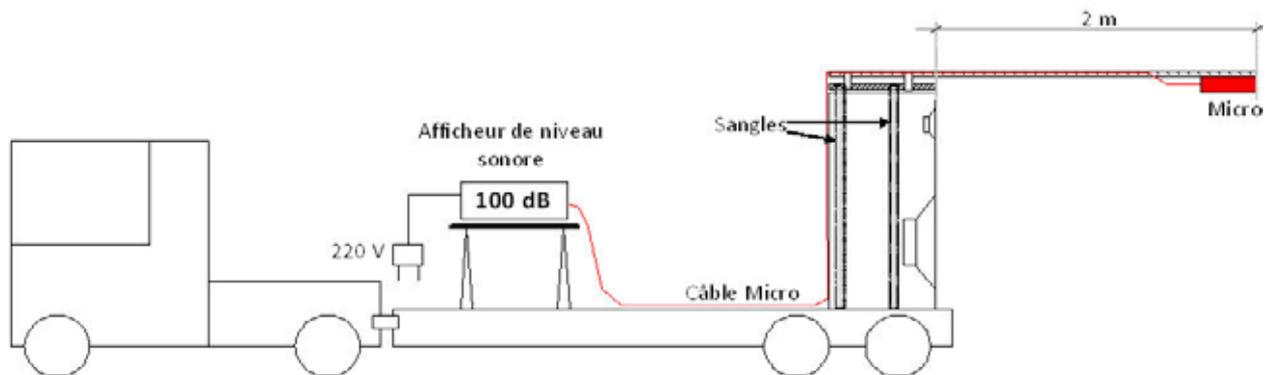
La **présence des régisseurs Technopol est requise** et celle des sonoriseurs de chaque char fortement conseillée.

Durant le défilé, le régisseur responsable de la sécurité aux abords des chars aura entre autre pour mission de veiller à la cohérence sonore du cortège. Cette pourra, le cas échéant, intervenir auprès du DJ si le volume est jugé dangereux pour l'audition ou trop important au regard des volumes des chars suivant et précédant.

Le chariste s'engage à prendre en compte les remarques du régisseur dans sa gestion du volume sonore. Bruitparif fournit à chaque chariste un stock de bouchons d'oreille afin de les distribuer aux personnes présente sur son char. »

*Extrait de la charte d'engagement signée entre chaque chariste et
Technopol*

Chaque char participant à la Techno Parade a ainsi accepté d'équiper son char d'un dispositif de mesure temps réel du bruit avec affichage des niveaux sonores au niveau de la console du DJ, afin que celui-ci puisse contrôler le volume de manière à ne pas soumettre le public à des niveaux pouvant excéder 105 dB(A) qui est le niveau moyen limite autorisé en discothèque. Le matériel nécessaire (perche avec microphone, sonomètre/afficheur) pour chacun des chars participant à la Technoparade est fourni par Bruitparif. Sur chaque char, la perche sera installée à une hauteur non accessible du public (entre 4 et 5 mètres de hauteur en général) en arrière du système de sonorisation, de manière à ce que le microphone se trouve à une distance d'environ 2 mètres des enceintes.



Principe d'installation du microphone et de l'afficheur sur les chars

Durant la parade, l'afficheur de niveau sonore sera positionné au niveau de la console DJ. Un clignotement lent indiquera le dépassement de la valeur de 100 dB(A) sur une minute (seuil de mise en vigilance) ; un clignotement rapide indiquera le dépassement de la valeur de 105 dB(A) sur une minute (seuil d'alerte). Un explicatif clair et succinct positionné de façon visible à côté de l'afficheur rappellera aux DJs à quoi correspondent les clignotements et les actions à mener pour ne pas soumettre les participants à la parade à des niveaux trop élevés.

<p>Dispositif de gestion sonore et de prévention des risques auditifs</p> <p>Mesure du niveau sonore à l'arrière du char</p>	<p>Plan of sound management and prevention against hearing risks</p> <p>Measurement of the sound level at the back of the float</p>
<p>⚠ Seuil de mise en vigilance ⚠</p> <p>100 dB Clignotement lent</p> <p>→ Surveillez le volume !</p>	<p>⚠ Warning level ⚠</p> <p>100 dB Slow blinking</p> <p>→ Watch the volume!</p>
<p>⊖ Seuil d'alerte ⊖</p> <p>105 dB Clignotement rapide</p> <p>→ Baissez le volume !</p>	<p>⊖ Alert level ⊖</p> <p>105 dB Fast blinking</p> <p>→ Decrease the volume!</p>

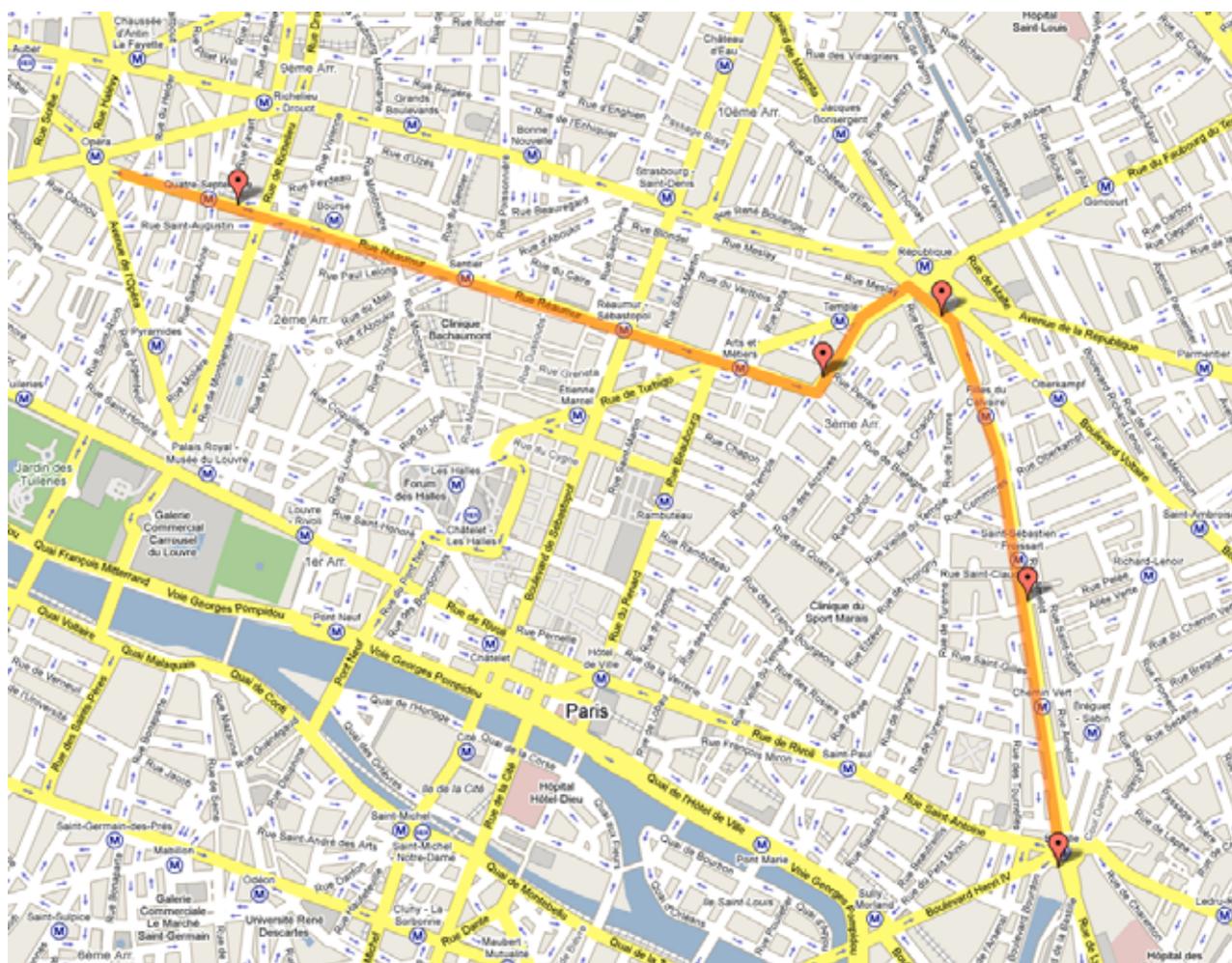
Information : Le niveau sonore est enregistré en continu et sera analysé à l'issue de la Techno Parade.

Information: The sound level is recorded continuously and will be analysed after the Techno Parade.

Afficheur qui sera positionné au niveau de la console Dj

MESURER LE BRUIT POUR INFORMER PARTICIPANTS, PROFESSIONNELS ET RIVERAINS

Afin de fournir une information sur les niveaux sonores auxquels seront exposés les participants et les riverains, cinq stations de mesure du bruit seront installées sur poteaux électriques le long du parcours. De plus, une dizaine de participants témoins seront équipés de dosimètres individuels de bruit, afin d'évaluer la dose de bruit reçue par les participants au cours de la manifestation.

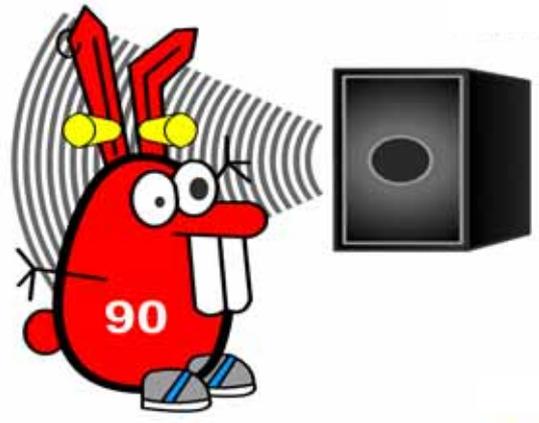


Plan d'implantation des stations fixes de mesure du bruit

Les stations de mesure (technologie Azimut monitoring) autonomes en énergie car alimentées par des panneaux solaires transmettent leurs données en temps réel. Ces données seront consultables sur internet (www.bruitparif.fr) et sur écran géant au sein de l'espace prévention « Take no risk » situé place de la Bastille. Le « lapin Techno Parade » changera de couleur selon l'évolution de l'environnement sonore et se mettra des bouchons d'oreilles au-delà de 85 dB(A).



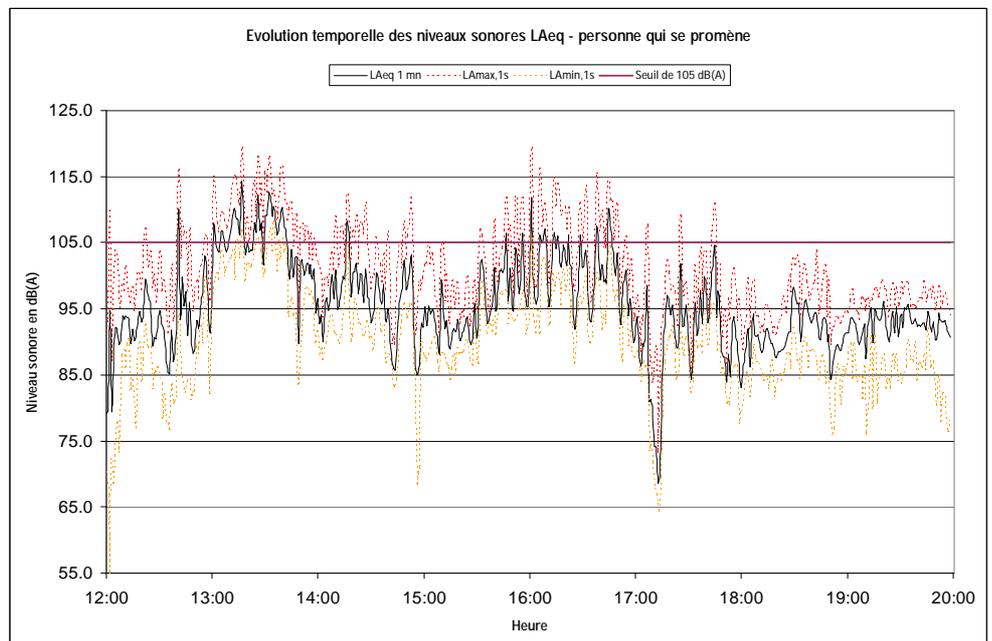
Station de mesure technologie azimut



Affichage temps réel des niveaux sonores



Dosimètre WED technologie 01dB



Exemple de mesure individuelle réalisée avec un dosimètre sur un participant à la technoparade 2007

SENSIBILISER LE PUBLIC ET LES PROFESSIONNELS AUX RISQUES AUDITIFS

Les risques auditifs encourus lors de manifestations musicales (festivals, concerts, boîtes de nuit...) sont souvent méconnus du grand public, et parfois même des professionnels.

Plusieurs actions sont donc prévues afin de les sensibiliser aux risques encourus lors de l'écoute de musiques amplifiées. Cette sensibilisation sera complétée par des actions de prévention des troubles auditifs.

La mise en place d'un n° Indigo : 0 820 222 213

Bourdonnements, sifflements, sensation de surdité, oreilles cotonneuses, gêne auditive, ... tu souhaites connaître le service ORL le plus proche de chez toi ...

Compose le 0 820 222 213, (9cts/min d'un fixe ou d'un portable)

(Extrait du message mentionné sur les tracts de prévention distribués le jour de la Techno Parade)

Un numéro Indigo a été mis en place afin de permettre à des personnes qui ressentiraient des troubles auditifs (de type acouphènes) d'obtenir rapidement conseils et aide via l'association France Acouphènes. Elles pourront par exemple être renseignées sur les services d'urgence d'ORL les plus proches de chez elles. Ce numéro Indigo sera mis en service avant la Techno Parade (dès le vendredi) puis pendant 48 heures durant le WE de la Techno Parade et dans les 15 jours qui suivront de manière intensive (8 heures par jour). Un bilan des appels sera établi à l'issue de 3 semaines après la Techno Parade.

France Acouphènes a organisé le recrutement et la formation d'une équipe de douze bénévoles pour assurer ce service.

Distribution de 100 000 paires de bouchons d'oreilles et de tracts de prévention

100 000 paires de bouchons d'oreilles et 50 000 tracts mentionnant les consignes de prévention viendront compléter les messages. La distribution sera réalisée le jour même par l'intermédiaire d'une trentaine d'étudiants recrutés par Bruitparif au départ de la parade, tout au long du parcours à proximité des sorties de station de métro et au sein de l'espace prévention « Take no risk » Place de la Bastille.

Au départ de la parade, Place de la Bourse, l'action de prévention sera matérialisée par la présence du bus de l'EMIPS (Equipe Mobile d'Information et de Prévention de Santé) de la ville de Paris, facilement repérable grâce au ballon géant orange qui y sera accroché et qui portera le slogan « Protège tes oreilles ».

Au programme : distribution massive de bouchons, diffusion des consignes de prévention , passation des questionnaires d'enquête(voir plus loin).



La mise en place et l'animation de l'espace de prévention « Take no Risk ! » place de la Bastille

Une tente ouverte de 56 m² sera disposée près des marches de l'Opéra Bastille et réunira en son sein les différents partenaires de l'opération de prévention qui se mobiliseront pour apporter information et conseils aux participants. L'espace sera facilement identifiable grâce à un deuxième ballon géant :



en partenariat avec :



Un espace d'écoute personnalisée sera installé à l'intérieur du bus de l'EMIPS de la Ville de Paris qui rejoindra la place de la Bastille à partir de 15h . Des bénévoles de France-Acouphènes seront présents à l'intérieur pour accueillir les personnes et fournir écoute ou renseignements.

Des vidéos diffuseront témoignages et consignes de prévention.

Un écran géant permettra de visualiser en temps réel une carte des niveaux sonores le long du parcours.

L'Exposition « Encore plus fort », réalisée par le CIDB et le ministère de la Santé avec le concours d'Agis-Son, sera présentée sous la tente.

Réunion de sensibilisation

Pelouse de Reuilly, 18 heures à 20 heures, le vendredi 19 septembre.

Régisseurs, sonorisateurs, DJs, artistes et partenaires de l'opération seront invités à venir s'informer sur les risques auditifs la veille de la Techno Parade. Ce sera l'occasion de remettre à chaque régisseur de char un stock de bouchons d'oreille à distribuer aux personnes qui seront sur les chars, ainsi qu'au public amassé autour. L'équipe de Bruitparif profitera également de l'occasion pour vérifier le montage des dispositifs de perche pour les afficheurs de niveaux sonores.

QUELQUES CHIFFRES

Source : revue La Santé de l'Homme (INPES) n°388, mars-avril 2007

Plus de 5 millions de personnes sont concernées par les acouphènes en France.

Source : Echo Bruit (CIDB) n°116, actes du colloque « musiques amplifiées et gestion du risque auditif » - Dossier « musiques amplifiées et gestion du risque auditif », mars 2007

Quelques données épidémiologiques concernant le risque auditif (intervention de Hugues de Chalut, directeur de la DDASS de la Gironde):

- On estime que 5 millions de français sont concernés par la malentendance, dont 2 millions ont moins de 55 ans
- 50 000 à 80 000 personnes consultent chaque année pour des problèmes d'acouphènes
- Environ 10% des lycéens présentent un déficit auditif
- Plus spécifiquement chez les jeunes de moins de 25 ans, l'exposition au bruit semble être la cause majeure des déficits auditifs (concerts, discothèques, baladeurs, ...).

En février 2007, l'institut Ad Hoc Research a réalisé, pour le compte de la JNA association (journée nationale de l'audition), une enquête téléphonique auprès d'un échantillon national représentatif de 1000 « jeunes » de 15 à 30 ans. Il en ressort, entre autre, que :

- 90% écoute de la musique sur une chaîne hi-fi (45% tous les jours), dont 19.7% à « forte puissance » et 3.2% à « très forte puissance ».
- 88% écoute de la musique en voiture (52% tous les jours), dont 16.4% à « forte puissance » et 4.4% à « très forte puissance ».
- 55% écoute de la musique sur un baladeur (20% tous les jours), dont 22.3% à « forte puissance » et 7.1% à « très forte puissance ».
- Sur les 78.1% qui vont à des concerts, 92% n'utilisent jamais de protection auditive, 4.6 % parfois, 1.3% assez souvent et 2% systématiquement.
- Sur 94.6% qui fréquentent les discothèques (et/ou les concerts), plus de 60% ont déclaré avoir (parfois 32%, assez souvent 14%, systématiquement 14%) « ressenti des troubles ou des effets sur leur audition comme des sifflements ou des bourdonnements » à leur sortie.

Extrait du baromètre santé environnement 2007 de l'INPES (Institut National de Prévention et d'Éducation pour la Santé)

Source :

<http://www.inpes.sante.fr/index.asp?page=Barometres/BSE2007/ouvrage/presentation.asp>, rubrique « Les synthèses », catégorie « Bruit »

Études réalisées sur 6 000 personnes âgées de 18 à 75 ans qui ont été interrogées du 22 janvier au 21 mai 2007

Un jeune sur dix écoute son baladeur à un volume sonore élevé :

Huit pour cent des enquêtés déclarent utiliser un baladeur au moins plusieurs fois par semaine.

Près du tiers admet régler le baladeur à un volume sonore élevé.

Au total, un jeune âgé de 18 à 25 ans sur dix écoute régulièrement fort ou très fort de la musique sur son baladeur.

La plupart des personnes qui s'exposent à une musique forte ne prennent pas de précautions :

Au cours de l'année, la moitié des enquêtés est allée à un concert, en discothèque, ou a joué de la musique à un volume sonore élevé.

Huit sur dix ne prennent pas de précautions particulières lors de ces expositions.

Des expositions volontaires qui se cumulent :

L'exposition à de la musique amplifiée en concert, en discothèque ou en jouant soi-même, en particulier sans prendre de précautions, va de pair avec l'usage régulier d'un baladeur à un volume sonore élevé.

QUESTIONNAIRE DE L'ENQUETE REALISEE AUPRES DES PARTICIPANTS DE LA TECHNO PARADE

Une enquête anonyme par questionnaire composé de questions simples, sera réalisée le jour de la Techno Parade auprès d'un échantillon large et représentatif de participants. Cette enquête sera diffusée également de manière plus large via les différents sites Internet des partenaires mais les résultats des réponses reçues par Internet feront l'objet d'un traitement séparé.

12 enquêteurs recrutés par Bruitparif seront chargés de faire passer le questionnaire auprès des participants de la Techno Parade. Objectif visé : 400 questionnaires exploitables.

Questionnaire d'enquête sur les pratiques musicales et les risques auditifs

Savez-vous ce qu'est un acouphène ?

Au cours des 12 derniers mois, combien de fois avez-vous eu l'occasion d'aller à un concert ou en discothèque ou de jouer de la musique à un volume sonore élevé ?

Prenez-vous des précautions particulières lorsque vous jouez ou écoutez de la musique à un volume sonore élevé ? Si oui, lesquelles ?

Avez-vous déjà eu des sifflements ou des bourdonnements d'oreille après un concert ou une soirée en discothèque ? Si oui, qu'avez-vous fait ?

Utilisez-vous un baladeur pour écouter de la musique ? Si oui, *combien de temps par jour ?*

Age et sexe de la personne interrogée.

FICHE SUR LES ACOUPHENES (SOURCE : FRANCE ACOUPHENES)

A BON ENTENDEUR...

Article paru dans le magazine Guitar Part numéro 160 de Juillet-Août 2007

Par M. JL Horvilleur, audioprothésiste et guitariste

Paru dans le magazine Guitar Part numéro 160 de Juillet-Août 2007, sous le titre "A bon entendeur...", accompagné d'une paire de bouchons en mousse, il explique, simplement, comment prendre soin de son audition, et présente les bons réflexes à acquérir, ainsi que les protections auditives adaptées, pour jouer de la musique, et/ou en écouter dans les meilleures conditions, tout au long de sa vie.

Egalement téléchargeable sur :

<http://audioprothesiste.googlepages.com/articlepreventionauditiongp160>

TEMOIGNAGES DE PERSONNES VICTIMES DE TROUBLES AUDITIFS

Interviews filmées de deux personnes atteintes d'acouphènes (Rodrigue, Nicko) disponibles auprès de Bruitparif sur demande.

Témoignages recueillis sur le site de France Acouphènes, extrait du « livre blanc »

L., 21 ans : " Je vous écris ces quelques lignes dans la plus grande détresse qui puisse exister. Je souffre d'acouphènes bilatéraux depuis trois ans. Il n'existe aucun traitement pour nous aider et l'avenir de beaucoup de jeunes risque de basculer dans la surdité. Ma vie est un véritable cauchemar, je m'endors et me réveille avec ces sifflements dans les oreilles. Imaginez-vous avec un baladeur sur les oreilles, mais le problème est qu'on ne peut plus le débrancher ! "

GILLES, 18 ans : " Je suis un jeune garçon de dix-huit ans qui a eu le malheur de pénétrer un jour dans une discothèque. C'est là que je fis la connaissance d'un mal que l'on nomme acouphène et pour lequel il n'existe aucun traitement efficace. L'expérience est très pénible, le silence me manque beaucoup. "

GERARD : " La souffrance provoquée par les acouphènes est une torture épouvantable. Elle est obsédante, lancinante, démoralisante. Elle s'exerce toute la journée de l'éveil à l'endormissement et se prolonge souvent toute la vie car à partir du moment où ce symptôme apparaît, il ne cesse plus. Malheureusement au cours du temps, il aurait tendance à s'aggraver et à devenir de plus en plus insupportable... Les acouphènes, dont on ne sait s'il s'agit d'une maladie, sont à tout le moins un symptôme gênant, pénible, qui gâche la vie de ceux qui en sont atteints. Leur qualité de vie est anéantie. Toute joie est assombrie, toute contrariété est amplifiée, l'entourage peut en souffrir. Il faut lutter sans arrêt pour ne pas tomber de dépression en dépression. "

SOPHIE : " Je souffre d'acouphènes depuis bientôt six ans. Je me suis réveillée un matin avec un sifflement aigu localisé dans la tête et, depuis ce jour, ces bruits ne m'ont pas quittée une seule seconde. J'ai appris à vivre avec, mais lorsque je me retrouve dans le silence ces bruits sont très agressifs. Je souffre d'hyperacousie et lorsque mes enfants (4 ans et 2 ans) se mettent à hurler c'est très difficile à supporter. J'hésite souvent à participer à des soirées musicales car les sifflements sont plus intenses par la suite. Les acouphènes perturbent énormément la concentration. "

SYLVAIN, 24 ans : " Je ne supporte plus la musique, j'évite les gens pour ne pas parler, je ne peux plus me concentrer, j'ai du mal à lire, pas question de regarder la télévision, j'ai du mal à m'endormir le soir avec ce bruit. Le dialogue est rompu. Pas question de vacances (mon épouse part seule). Pas de réunion de famille, de réveillon, de soirée à un concert. Plus d'amis. Je suis parfois à la limite du désespoir.

Témoignages recueillis par Echo bruit (CIDB) n° 116, mars 2007

FRANÇOIS, chanteur d'un groupe de rock « Le batteur de notre groupe, qui a débuté en 1983, n'a pas entendu parler de sensibilisation aux risques auditifs. Le résultat est qu'après 24 ans de batterie et plus de 800 concerts, il n'entend plus le téléphone, et dans les transports il ne peut pas suivre une conversation. »

DJ GREEM, OPUS POKUS « J'ai toujours été au courant des problèmes d'acouphènes et je met des bouchons depuis 3 ans. Il y a des jours avec et il y a des jours sans, où je reste chez moi et où certains bruits sont très gênants. Moi je suis en plein questionnement, j'ai un bel avenir qui se dessine devant moi, mais qui est gâché par ces problèmes d'oreilles, je ne sais pas si je vais pouvoir continuer. »

QUELQUES REPERES REGLEMENTAIRES

Réglementation bruit au travail (décret du 19 juillet 2006) :

A partir de 8 heures d'exposition à un niveau sonore continu équivalent de 80 dB(A) ou 135 dB(C) en crête, il existe un risque auditif et des mesures de prévention doivent être prises

A partir de 8 heures d'exposition à un niveau sonore continu équivalent de 85 dB(A) ou 137 dB(C) en crête, il faut prendre des mesures techniques de réduction du bruit, d'organisation du travail. Le suivi médical est renforcé, l'employeur doit veiller au port des protecteurs auditifs...

La valeur limite d'exposition quotidienne est de 87 dB(A) ou 140 dB(C) en crête, protections comprises.

Ces dispositions en vigueur dans le monde du travail « classique » depuis juillet 2006 ont été étendues au secteur de la musique et des loisirs depuis le 15 février 2008.

Réglementation spécifique aux établissements ou locaux recevant du public et diffusant habituellement de la musique amplifiée (décret du 15 décembre 1998) :

En aucun endroit accessible du public, le niveau ne doit dépasser 105 dB(A) en niveau moyen et 120 dB en niveau crête.

Les opérations festives ponctuelles organisées en extérieur comme la Techno Parade ne relèvent pas de cette réglementation.

Réglementation sur les baladeurs

L'arrêté du 24 juillet 1998 complété par l'arrêté du 8 novembre 2005 réglemente à 100 dB SPL le niveau max délivré par les baladeurs ainsi que la tension de sortie maximale du lecteur à 150 mV.

Réglementation relative aux bruits de voisinage (décret du 31 août 2006)

Il existe des règles d'émergence à respecter définies à l'article R. 1334-33. Ces règles d'émergence sont fonction d'une part de la période durant laquelle se déroule la manifestation, et d'autre part de la durée cumulée d'apparition du bruit.

Art. R. 1334-33 du code de la santé publique :

« L'émergence globale dans un lieu donné est définie par la différence entre le niveau de bruit ambiant, comportant le bruit particulier en cause, et le niveau du bruit résiduel constitué par l'ensemble des bruits habituels, extérieurs et intérieurs, correspondant à l'occupation normale des locaux et au fonctionnement habituel des équipements, en l'absence du bruit particulier en cause.

Les valeurs limites de l'émergence sont de 5 décibels A en période diurne (de 7 heures à 22 heures) et de 3 dB (A) en période nocturne (de 22 heures à 7 heures), valeurs auxquelles s'ajoute un terme correctif en dB (A), fonction de la durée cumulée d'apparition du bruit particulier :

6 pour une durée inférieure ou égale à 1 minute ;

5 pour une durée supérieure à 1 minute et inférieure ou égale à 5 minutes

;

4 pour une durée supérieure à 5 minutes et inférieure ou égale à 20 minutes ;

3 pour une durée supérieure à 20 minutes et inférieure ou égale à 2 heures ;

2 pour une durée supérieure à 2 heures et inférieure ou égale à 4 heures ;

1 pour une durée supérieure à 4 heures et inférieure ou égale à 8 heures ;

0 pour une durée supérieure à 8 heures. »

Pour le défilé « Techno Parade » proprement dit qui se déroule en période diurne et dont la durée d'impact sonore en un point du parcours est de l'ordre de deux à quatre heures, le critère d'émergence à respecter pour les riverains est de 7 dB(A).

Arrêté préfectoral du 29 octobre 2001

A Paris, la Préfecture de Police a fixé, via l'article 5 de l'arrêté n° 01-16855 du 29 octobre 2001 réglementant les activités bruyantes, les critères suivants pour le bruit des manifestations publiques :

Article 5 :

« Les manifestations publiques à caractère commercial, festif, sportif, culturel ou touristique, lorsqu'elles donnent lieu à sonorisation doivent respecter les dispositions suivantes :

Quand elles sont fixes et installées pour plusieurs jours sur un site, les organisateurs doivent produire, aux services de la Préfecture de Police, une étude d'impact conformément aux modalités prévues au décret n° 98-1143 du 15 décembre 1998, contenant les pièces suivantes :

- un plan d'implantation précisant notamment la distance entre les sources de bruit et les bâtiments les plus proches comportant des locaux à usage d'habitation ou destinés à un usage impliquant la présence prolongée de personnes;*
- un descriptif technique de chacun des équipements de sonorisation;*
- une attestation établie par un acousticien professionnel précisant le niveau sonore moyen et le niveau de crête émis dans le public ainsi que l'impact sonore sur l'environnement le plus proche.*

Quand elles sont mobiles, les organisateurs doivent faire en sorte que leur installation de sonorisation ne dépasse pas une émission de 81 dB (A) pour une mesure effectuée à 10 mètres de chaque source isolée. »

Valeurs guide de l'OMS (OMS, guidelines for community noise, 2000) :

L'OMS recommande de ne pas participer plus de quatre fois dans l'année à des cérémonies, festivals, divertissements dont les niveaux dépassent 100 dB(A) en moyenne sur 4 heures ou 110 dB(A) en L_{Amax}.

L'OMS recommande de ne pas écouter de musique à l'aide d'écouteurs, de manière quotidienne, à des niveaux supérieurs à 85 dB(A) en moyenne sur 1 heure ou qui dépassent 110 dB(A) en L_{Amax}.